



2023/639

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2023/100

**Réunion du 19 décembre 2023 à 19h00
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 12/12/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 24

Date d'affichage : 12/12/2023

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, M. Benoît LAIES, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET.

Excusé avec pouvoir de vote : Mme Geneviève COSSON a donné pouvoir de vote à Mme Eva DERVIN, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT a donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Valentine DION a donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, M. Laurent MOREAU a donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD,

Secrétaire de séance : M. Benoît LAIES

Objet : Décision modificative budgétaire – Assainissement – Régularisation du chapitre 67

Vu la délibération n°2023 / 22 adoptant le budget annexe Assainissement pour 2023 ,

Considérant que la trésorerie a alerté la collectivité sur le fait qu'un titre émanant de la société Véolia a été passé par erreur deux fois sur le budget de l'Assainissement en 2021 ;

Considérant la nécessité de régulariser la situation en ouvrant des crédits au chapitre 67 qui seront repris sur la provision faite à l'article 61528, au chapitre 011 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité :

D'APPROUVER la décision modificative budgétaire – Assainissement suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 67, article 673, Titres annulés sur exercices antérieurs : + 10 617,91 €

Chapitre 011, article 61528, Autres : - 10 617,91 €

- DE CHARGER le Maire ou son adjoint de signer tous les actes afférents à cette délibération

Le maire ,

Yann DUGARD



Le Secrétaire de séance

M. Benoît LAIES



**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le : 29/12/2023
Et de sa publication ou notification le : 29/12/2023**